



Le Plessis-Pâté

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DU PLESSIS-PATE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 17 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 17 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers votants : 18

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Pascale Roquesalane, Claude Bourges, Hélène Merienne, Cédric Ruffiot, Vincent Boudry, Laurence Camera, Sandra Caserio, Cécile Echelard, Sonia Fizelle, Laëtitia Guerreiro, Josette Lacam, Patrick Moriaux, Sylvie Pietri

Absents ayant donné pouvoir : Martine Bardin à Josette Lacam, Sylvain d'Amico à Laurence Camera

Absents : Pascal Gouzenes, Roger Baku Maduda, Patrick Djodi, Sylvain Gilibert, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Murielle Thebault, Patrick Wunderle

Madame Barusseau a été élue secrétaire de séance

DELIBERATION N° 47-2024

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Sylvie BARUSSEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les délibérations du Conseil municipal n° 26 et 27 du 29 avril 2024 portant modification du tableau des effectifs

VU l'avis favorable du Comité technique territorial, réuni le 17 septembre 2024,

CONSIDÉRANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant, il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent(e) nommé(e) dans l'emploi, sont prévus au budget communal, au chapitre 012.

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois

à compter de sa notification et/ou publication.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY



REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104940-20240923-DELIB_47_20

CONSIDÉRANT le recrutement en cours d'un agent titulaire du grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en lieu et place d'un grade d'agent technique, il est nécessaire d'adapter le grade pour pourvoir le poste de Chauffeur accompagnateur du Plessibus, créé par délibération du 02/04/2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer 3 emplois d'animateurs pause méridienne référent handicap à temps non complet (1 emploi à 4h15/semaine, 1 emploi à 7h30/semaine, 1 emploi à 13h45 / semaine) au sein du service animation en vue de garantir le bien être des enfants plus particulièrement porteurs de handicap intégrant les écoles de la ville à la rentrée de septembre 2024/2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer l'équipe d'animation et d'assurer l'accompagnement du CME suite à la réorganisation de la direction de l'Education, en créant 1 emploi d'animateur et CME à temps complet,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de tenir à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel et des nécessités de service,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ADOpte à compter du 1^{er} septembre 2024, la modification du tableau des emplois tel que suit :

Création :

GRADE	Catégorie	Temps de travail	Justification	Nb de grades concernés
Adjoint d'animation	C	Temps non complet	Référent handicap sur la pause méridienne : - 1 emploi à 4h15 / semaine, - 1 emploi à 7h30 / semaine - 1 emploi à 13h45 / semaine	+ 3
Adjoint d'animation	C	Temps complet	Animation et CME	+ 1

Transformation :

GRADE	Catégorie	Justification	Nb de grades concernés
Adjoint Technique	Suppression	Recrutement sur l'emploi de chauffeur accompagnateur Plessibus, à temps complet	- 1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} CI	Création		+ 1

Suppression :

GRADE	Catégorie	Temps de travail	Justification	Nb de grades concernés
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	Temps complet	Suite au départ en retraite d'un agent fin 2023	- 1
Gardien-brigadier	C	Temps complet	Suite à avancement au grade supérieur pour 1 agent	- 1

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104940-20240923-DELIB_47_20